



Nationalité française

Par Evalynee

Bonjour,

Je suis devenue française récemment à ma majorité.

J'aimerais savoir si il est possible de transmettre ma nationalité à mon frère étranger mineur de 6 ans né en France ?
Faut-il attendre qu'il ait 13 ans pour que mes parents fassent la demande ou je peux la faire dès maintenant.

Bonne soirée.

En attente de vos réponses.

Par isernon

bonjour,

la nationalité française peut se transmettre par filiation (parents à enfants) mais pas entre frères et soeurs.

le fait que vous soyez devenue française ne signifie pas que votre frère mineur puisse devenir français.

c'est à vos parents de demander la nationalité française pour leur fils.

votre frère vit-il en France ?

salutations